

Guide 2019

Tarifs & taxes diverses

(Extrait CADRE DE VIE et DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES)

Délibération n°D.CN.2018-319

du 17 décembre 2018

Ville d'Annecy



LIBELLE	TARIFS 2019
CADRE DE VIE	
GESTION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX PRIVÉS	
<i>Toute occupation du domaine public à des fins privées doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée préalablement à la Ville.</i>	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY</u>	
Les occupations liées aux sinistres sont exonérées	
ECHAFAUDAGE : par m ² , par jour	
sans cheminement libre	0,50 €
avec cheminement libre	0,40 €
CLOTURE DE CHANTIER – PALISSADE : par m ² , par jour	0,45 €
VEHICULES (grue, camion grue, camion nacelle, nacelle, échafaudage roulant, engins élévateurs)	
Véhicules ou engins < 5ml dans une zone de stationnement payant	
Par jour	13,75 €
Par semaine	53,05 €
Véhicules ou engins < 5ml hors zone de stationnement payant	
Par jour	10,20 €
Par semaine	39,80 €
Véhicules ou engins > 5ml dans une zone de stationnement payant	
Par jour	27,55 €
Par semaine	105,05 €
Véhicules ou engins > 5ml hors zone de stationnement payant	
Par jour	20,40 €
Par semaine	79,55 €
BENNES	
Bennes dans une zone de stationnement payant	
Par jour	13,75 €
Par semaine	53,05 €
Bennes hors zone de stationnement payant	
Par jour	10,20 €
Par semaine	39,75 €
PLOT BETON par m ² , par semaine	3,15 €
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY-LE-VIEUX</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAN-GEVRIER</u>	
Autorisation de voirie - forfait	9,64 €
Autorisation d'occupation temporaire et précaire du domaine public pour l'accès à un distributeur de carburant, par an	12,57 €
PLOT d'1 tonnes avec mat 7 ml pour support reseau, par jour	6,00 €
Délivrance d'un alignement par mètre linéaire	3,53 €
Abaissement bordures de trottoirs par mètre linéaire	10,82 €
Droit de construction à l'alignement par mètre linéaire :	
a/ d'un bâtiment	4,73 €
b/ d'un mur de clôture et grillage au dessus de 30 m	1,77 €
Fouilles sur voie publique par ml (concerne les entreprises, pas de possibilités pour les particuliers)	3,53 €
Clôture ou fermeture de rue pour bâtir ou pour travaux non communaux, par jour	271,53 €
Echafaudage, par semaine et mètre linéaire	3,53 €
Création d'un portail pour accès au domaine public, à l'unité	20,27 €

LIBELLE	TARIFS 2019
<u>Occupation provisoire du sol communal :</u>	
Par m ² et par jour	0,52 €
avec un minimum facturé de	90,01 €
et un maximum facturé de	16 560,00 €
Barrières ou palissade de chantier au devant des fouilles, démolitions, excavations, constructions-etc.	0,52 €
Outre le droit d'occupation du domaine communal, par mètre linéaire et par jour	
avec un minimum facturé de	5,63 €
et un maximum facturé de	16 560,00 €
Occupation du domaine public pour activités spécifiques :	372,00 €
Utilisation de support existant pour alimentation chantiers, par jour	2,08 €
Autorisation d'occupation du domaine public pour une exposition permanente ou pour usage professionnel à l'année - par m ²	9,20 €
Autorisation pour tout autre travail non prévu ci-dessus - Application d'un forfait	23,82 €
<u>Redevance d'occupation du domaine public pour le mobilier urbain</u>	
abris voyageurs simple	208,00 €
abris voyageurs double	416,00 €
mobilier urbain 7 m ² d'information ,avec face publicitaire	52,00 €
<u>Redevance d'occupation du domaine public pour un bungalow</u>	
Bungalow entre 5 et 30 m ² - forfait pour 1 mois renouvelable	500,00 €
Bungalow entre 30 et 40 m ² - forfait pour 1 mois renouvelable	600,00 €
Ramassage chariots caddies, à l'unité	6,11 €
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MEYTHET</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRINGY</u>	
NÉANT	
<u>COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SEYNOD</u>	
Occupation temporaire du domaine public : le m ² et par mois	3,50 €
NB : Délais de carence de 3 à 5 jours	
Barrières de ville pour chantier : le mètre linéaire, par jour calendaire	4,40 €
NB : Le prêt sera effectué à titre gratuit pour des chantiers sous maîtrise d'ouvrage de la commune déléguée de Seynod.	
Emplacement utilisé pour le stockage des caddies - par m ² et par an	3,50 €

LIBELLE	TARIFS 2019
DROITS D'UTILISATION DES VOIRIES	
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY	
a) Clôture ou fermeture de rue pour bâtir ou pour travaux non communaux, par jour par 1/2 journée	492,84 € 246,47 €
b) Clôture ou fermeture de rue <u>sans autorisation</u> pour bâtir ou effectuer des travaux communaux ou non, par jour jusqu'à l'obtention de l'autorisation	1 369,48 €
c) Fermeture d'une voie de circulation pour bâtir et pour travaux non communaux, entre 7h00 et 19h00 sur les rues suivantes (axes les plus circulés) (par ordre alphabétique) : - avenue d'Albigny (entre l'avenue de France et le quai Eustache Chappuis) - avenue d'Aléry - faubourg des Balmettes - avenue Berthollet - contre-allées avenue Bouvard - avenue de Brogny (de la gare à l'avenue Berthollet et du boulevard du Lycée à la sortie Nord) - avenue de Chevène - boulevard de la Corniche (entre la place du Paradis et l'avenue de Trésum) - avenue de Cran - avenue du Crêt du Maure - boulevard Decouz - rue Dupanloup - quai Eustache Chappuis - boulevard du Fier - avenue de France (entre l'avenue Gambetta et l'avenue d'Albigny) - avenue Gambetta - rue de la Gare - avenue de Genève - avenue des Hirondelles - avenue des Iles - rue de l'Industrie - rue Jean Jaurès - rue de la Paix - avenue du Petit Port - avenue de la Plaine - rue Président Favre - rue Louis Revon - avenue de Loverchy - avenue Lucien Boschetti - boulevard du Lycée - rue des Marquisats - avenue du Parmelan - avenue du Rhône - rue Robert Schuman - boulevard de la Rocade - rue de Rumilly - boulevard Saint Bernard de Menthon - rue Sommeiller - avenue du Stade - avenue de Thônes - avenue de Trésum - rue Vaugelas par jour par demi-journée	193,41 € 96,71 €
d) Fermeture d'une voie de circulation comme indiqué en "c", mais sans autorisation par infraction et jusqu'à obtention de l'autorisation, par jour	312,12 €
e) Absence ou mauvaise signalisation de chantier entraînant gêne et danger d'utilisation des voies publiques, par jour jusqu'à signalisation correcte	152,94 €